



**ACADÉMIE  
DE TOULOUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Tarn

**Service Juridique (SJ)**

n° 24-1099

Affaire suivie par :

Philippe Cantier

Tél : 05 67 76 58 86

Mél : philippe.cantier@ac-toulouse.fr

69 Avenue Maréchal Foch

81013 ALBI

## **Arrêté portant désignation des membres du comité social d'administration spécial départemental du Tarn et des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental du Tarn**

### **Arrêté modificatif n°4**

**Pour le Recteur  
et par délégation**

**L'inspectrice d'académie  
Directrice académique  
des services de l'éducation nationale**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le décret du 14 septembre 2020 nommant Madame Marie-Claire DUPRAT, directrice académique des services de l'éducation nationale du Tarn ;

Vu l'arrêté rectoral du 10 février 2021 relatif à la délégation de Monsieur le recteur de l'académie de Toulouse à Madame la directrice académique des services de l'éducation nationale du Tarn ;

Vu les résultats du scrutin du 1<sup>er</sup> décembre au 08 décembre 2022 relatif aux élections relatif au comité social d'administration académique et la répartition des sièges en résultant pour les comités sociaux d'administration de chaque département ;

Vu l'arrêté de Madame la directrice académique des services de l'éducation nationale du Tarn du 16 décembre 2022 fixant l'attribution des sièges par organisations syndicales pour le comité social d'administration spécial départemental du Tarn ;

Vu les propositions des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au comité social d'administration spécial départemental du Tarn et à la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental du Tarn.

Vu les arrêtés du 17 janvier 2023, du 21 juin 2023, du 18 juillet 2023 et 29 novembre 2023 relatifs à la composition du comité social d'administration spécial départemental du Tarn et à la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental du Tarn.

## **ARRETE**

### **Article 1 : Le comité social d'administration spécial départemental du Tarn**

La composition du comité social d'administration spécial départemental du Tarn est fixée comme suit :

Le comité social d'administration spécial départemental du Tarn institué auprès de l'inspectrice d'académie comprend, outre l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale du Tarn ou son représentant qui le préside, la Secrétaire générale de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du Tarn ou son représentant

La Directrice académique des services de l'éducation nationale du Tarn est assistée, en tant que de besoin, par les représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du comité social d'administration spécial départemental du Tarn.

#### **REPRESENTANTS DU PERSONNEL : 10 titulaires, 10 suppléants**

Sont nommés en qualité de représentants du personnel du comité social d'administration spécial départemental du Tarn les dix membres titulaires et dix membres suppléants, désignés dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

#### **1. Au titre de la FSU : 5 titulaires - 5 suppléants**

##### **Membres titulaires :**

Madame Bérengère BASCOUL  
Monsieur André CASTELLAN,  
Monsieur Benoît FOUCAMBERT,  
Madame Joëlle JALABERT,  
Monsieur Mathieu MOLES.

##### **Membres suppléants :**

Monsieur Bastien ALBERTY,  
Madame Valérie CLERC,  
Madame Hélène GALICHET,  
Monsieur Tristan GUYONNET,  
Madame Laureline BUZIN.

#### **2. Au titre de la FNEC FP FO : 3 titulaires - 3 suppléants**

##### **Membres titulaires :**

Madame Céline FELIPE,  
Madame Camille SANS,  
Madame Lydie BALLOCO.

##### **Membres suppléants :**

Monsieur Christian ROBERT,  
Monsieur Benoît SEBILLE,  
Madame Amandine BECKER.

### **3. Au titre de l'UNSA Education : 2 titulaires - 2 suppléant**

#### **Membres titulaires :**

Madame Violaine MARTY,  
Monsieur Benjamin PONS,

#### **Membres suppléants :**

Monsieur Yann LEMONSU,  
Madame Marie-Véronique DROUARD-GUIET.

### **Article 2: La formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental du Tarn**

La composition de la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental du Tarn institué auprès de la directrice académique des services de l'éducation nationale du Tarn est fixée comme suit :

Le comité social d'administration spécial départemental du Tarn institué auprès de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale du Tarn, comprend, outre l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale du Tarn ou son représentant qui le préside, la Secrétaire générale de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du Tarn ou son représentant.

La Directrice académique des services de l'éducation nationale du Tarn est assistée, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis de la formation spécialisée du comité social d'administration special départemental du Tarn.

### **REPRESENTANTS DU PERSONNEL : 10 titulaires, 10 suppléants**

Sont nommés en qualité de représentants du personnel à la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental du Tarn les dix membres titulaires et dix membres suppléants, désignés dans les conditions fixées à l'article 24 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

#### **1. Au titre de la FSU : 5 titulaires - 5 suppléants**

##### **Membres titulaires :**

Madame Valérie CLERC,  
Monsieur Benoît FOUCAMBERT,  
Madame Hélène GALICHET,  
Madame Joëlle JALABERT  
Monsieur Mathieu MOLES.

##### **Membres suppléants :**

Madame Christine AVELLANA,  
Madame Hélène LOPEZ,  
Madame Bérengère BASCOUL,  
Madame Réjane DAGREOU,  
Madame Céline GLINKA.

**2. Au titre de la FNEC FP FO : 3 titulaires - 3 suppléants**

**Membres titulaires :**

Monsieur Christian ROBERT  
Madame Céline FELIPE,  
Madame Amandine BECKER.

**Membres suppléants :**

Monsieur Hervé MAGRE,  
Madame Alice DE GAYE,  
Monsieur Charles VERMOT-DESROCHES.

**3. Au titre de l'UNSA Education : 2 titulaires - 2 suppléants**

**Membres titulaires :**

Madame Marie-Véronique DROUARD-GUIET,  
Monsieur Benjamin PONS.

**Membres suppléants :**

Madame Violaine MARTY,  
Madame Juliette CORSON.

**Article 3: Dispositions diverses**

Le présent arrêté remplace l'arrêté modificatif n°3 du 29 novembre 2023 relatif à la composition du comité social d'administration spécial départemental du Tarn et à la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental du Tarn.

La secrétaire générale de la DSDEN du Tarn est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département et mis en ligne sur le site de la DSDEN du Tarn.

Fait à Albi, le 30 août 2024.

**L'Inspectrice d'académie  
Directrice académique des services  
de l'éducation nationale du Tarn**

  
**Marie-Claire DUPRAT**